

## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

***En date du mardi 13 mars 2018***

**Publié sur le site et mis à la disposition du public le jeudi 22 mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, le mardi treize mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESTRUEL, Maire.

### **Etaient présents :**

M. DESTRUEL Daniel, Mme TRAULET Delphine, M. RENOUX André, M. THOREL Michel, Mme BONAY Catherine, Mme NICOLAS Jacqueline, M. RICARD Alain, Mme NORMAND Edith, Mme CHETTAB Carole, Mme THERON Bénédicte, Mme DUCHAUSSOY Danielle, Mme DEPOILLY Kandice, M. SANTERRE Jacky, M. GROSJEAN Thierry, M. DRUMÉZ Vincent, M. DEVAUX Gérard, Mme DUMORTIER Paule, M. DUBOIS Christian, Mme SIRE Guislaine, M. TETIER Pascal, M. HOUYELLE Antoine.

### **Absents excusés avec pouvoir :**

Monsieur Didier DELAPORTE qui donne pouvoir à Madame Delphine TRAULET

### **Absent**

Monsieur Patrick LENNE

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Kandice DEPOILLY secrétaire de séance, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 FÉVRIER 2018**

Le compte rendu est approuvé sans observation par 19 voix et 3 contre (Mmes SIRE et DUMORTIER et M. DUBOIS)

## **2. COMPTES DE GESTION 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE à l'unanimité, les comptes de gestion du Trésorier municipal de l'exercice 2017 pour les budgets suivants :**
  - \* LOTISSEMENT LA NARDIERE
  - \* CAMPING
  - \* ZONE ARTISANALE
  - \* SERVICE D'EAU
  
- **APPROUVE par 19 voix pour et 3 abstentions (Mr DUBOIS, Mmes SIRE et DUMORTIER) le compte de gestion du Trésorier municipal de l'exercice 2017 pour :**
  - \* VILLE DE GAMACHES

### **3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

Hors de la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur André RENOUX, Adjoint

Le Conseil Municipal, après examen des comptes administratifs :

- **APPROUVE les comptes administratifs 2017 des budgets suivants :**

***Par 18 voix pour et 3 abstentions : (Mr DUBOIS, Mmes SIRE et DUMORTIER)***

- \* LOTISSEMENT LA NARDIERE
- \* CAMPING
- \* ZONE ARTISANALE

***Par 17 voix pour et 4 abstentions : (Mrs DUBOIS et HOUYELLE, Mmes SIRE et DUMORTIER)***

- \* SERVICE D'EAU

***Par 16 voix pour et 5 abstentions : (Mrs DUBOIS HOUYELLE et TETIER, Mmes SIRE et DUMORTIER)***

- \* COMMUNE

Pour mémoire les comptes administratifs laissent apparaître les résultats suivants :

- LOTISSEMENT LA NARDIERE  
Déficit de 106 196.70 €
  
- CAMPING MUNICIPAL  
Excédent de 8 064.92 €
  
- ZONE ARTISANALE  
Excédent de 24 734.78 €
  
- SERVICE D'EAU  
Déficit de 6 110.46 €

- VILLE DE GAMACHES  
Excédent de 1 386 712.77 €

#### **4. TARIFS 2018**

Vu l'avis de la Commission finances en date du 27 février 2018 qui propose de modifier les tarifs communaux.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les modifications sur les tarifs comme indiquées ci-après.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** la révision des tarifs tel qu'annexé par 21 voix pour et 1 contre (Mr HOUYELLE en ce qui concerne l'augmentation des tarifs de la médiathèque et des jardins).
- **DIT** que ces tarifs sont applicables à compter du 1er avril 2018

En argumentaire à sa décision Monsieur HOUYELLE précise que la lecture doit être gratuite pour tous, et il ne cautionne pas une telle augmentation des tarifs de location des jardins, du fait de l'éventuelle précarité de ceux qui les cultivent.

Monsieur DUBOIS rappelle que la gratuité de la salle des fêtes et du Mille club pour les associations gamachoises doit être notée.

<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Tarifs 2017</u></b>	<b><u>Révision 2018</u></b>
<b><u>Salle des Fêtes :</u></b>		
✓ Vin d'honneur		
« Entière »	145 €	145 €
« 1/3 »	55€	55€
« 2/3 »	110€	110€
✓ Manifestation lucrative		
« Entière »	460€	460€
« 1/3 »	325€	325€
« 2/3 »	400€	400€
✓ Repas 1 jour		
« Entière »	331€	331€
« 1/3 »	121€	121€
« 2/3 »	265€	265€
✓ Repas 2 jours		
« Entière »	452€	452€
« 1/3 »	165€	165€
« 2/3 »	320€	320€

✓CE entreprise Gamaches	50 % du tarif de location (que pour Arbre de Noël)	50 % du tarif de location (que pour Arbre de Noël), <b>une gratuité pour les associations gamachoises</b>
<b><u>Cimetière :</u></b>		
✓Concession 30 ans	39 € / m2	39 € / m2
✓Concession 50 ans	66€ / m2	66€ / m2
✓Dépositoire 1 mois	10€	10€
2 mois	20€	20€
3 mois	28€	28€
✓Columbarium 15 ans (ancien)	142€	142€
30 ans	288€	288€
50 ans	473€	473€
✓Columbarium 15 ans (nouveau)	283€	283€
30 ans	567€	567€
50 ans	944€	944€
<b><u>Service d'eau :</u></b>		
✓Abonnement semestre HT		
15mm	15.58€	<b>16€</b>
20mm	19.11€	<b>19€</b>
30 à 80mm	83.28€	<b>84€</b>
100mm	144.44€	<b>145€</b>
✓Redevance au m3 HT		
0 à 50m3	0.55€	0.55€
51 à 500m3	0.48€	0.48€
Au-delà de 500m3	0.46€	0.46€
<b><u>Mille-Club :</u></b>		
✓1 jour sans chauffage	40€	<b>50€ du 15/04 au 14 /10</b>
✓2 jours sans chauffage	80€	<b>90€ du 15/10 au 14/04</b>
		<b>une gratuité pour les associations gamachoises</b>
<b><u>Marché de Noël :</u></b> Tarif 3 jrs		
✓Chalet	50€	50€
✓Barnums	7.50€ le ml (soit 30€ les 4 ml)	7.50€ le ml (soit 30€ les 4 ml)

<b><u>Ecole de Musique :</u></b>		
<b>GAMACHES et HARMONIE</b> barème impôt <i>(le Trimestre)</i>		
✓ Tarif 1 (0 à 7060€)	25€	25€
✓ Tarif 2 (7061 à 9210€)	35€	35€
✓ Tarif 3 (9211 à 11308€)	43€	43€
✓ Tarif 4 (> à 11308€)	50€	50€
<b>EXTERIEURS</b> barème impôt <i>(le trimestre)</i>		
✓ Tarif 1	70€	70€
✓ Tarif 2	86€	86€
✓ Tarif 3	100€	100€
✓ Tarif 4	25€ (an)	25€ (an)
Inscription	15€ (an)	15€ (an)
Location instrument	30€ (une seule fois)	30€ (une seule fois)
Caution instrument neuf		
<b><u>Droits de place :</u></b>		
✓ Marché	0.50 € ml	<b>0.60€ ml</b>
✓ Foires	2€ ml	2€ ml
✓ Manèges	0.50€ m <sup>2</sup>	<b>1€ m<sup>2</sup></b>
✓ Cirques	2€ le m <sup>2</sup>	2€ m <sup>2</sup>
Stationnement véhicule FOIRE	4.50€	4.50€
<b><u>Cantine :</u></b>		
✓ Elève	2.70€	2.70€
✓ Adulte	4.60€	4.60€
<b><u>Étalonnage compteurs d'eau :</u></b>		
	37€	37€

<p><b><u>Raccordement réseau eau :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓Compteur (fourniture pose) 15mm 94€ 20mm 106€ 30mm 262€ 40mm 437€</li> <li>17€ le cas échéant</li> <li>✓Clapet (fourniture pose) 30€</li> <li>✓Fermeture provisoire 37€</li> <li>✓Fermeture définitive 30€</li> <li>✓Ouverture de branchement 122€</li> <li>✓Rétablissement concession</li> </ul>		
<p><b><u>Médiathèque :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓Adulte 10.20€</li> <li>✓Enfant moins de 16 ans 5.10€</li> <li>✓à partir du 3<sup>ème</sup> enfant Gratuit</li> </ul>		<p><b>pour les extérieurs à la CCVS</b> <b>11€</b> <b>6€</b></p>
<p><b><u>Encart publicitaire :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓5 x 5 75€</li> <li>✓10 x 5 150€</li> <li>✓15 x 5 225€</li> <li>✓13 x 18 700€</li> </ul>		<p>75€ 150€ 225€ <b>500€</b></p>
<p><b><u>Location GYMNASSE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓Manifestation lucrative 510€ + charges</li> <li>✓Association 350 € + charges</li> <li>✓Association Gamachoise 1 gratuité</li> </ul>		<p>510€ + charges 350 € + charges 1 gratuité pour les associations gamachoises</p>
<p><b><u>Salle Réunion G. Brassens :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓Association Gamachoise 30€</li> <li>✓Activité type commercial 30€</li> <li>✓Organisme de formation 11€</li> <li>✓Occupation régulière</li> </ul>		<p>Gratuit 30€ 30€ 11€</p>
<p><b><u>Location Jardins :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓Jardin 13€</li> </ul>		<p><b>20€ par an</b></p>
<p><b><u>Etudes surveillées :</u></b></p>		

✓ 1 élève ✓ à partir du 2 <sup>ème</sup> élève	22€ par mois 18€ par mois	22€ par mois 18€ par mois
<b><u>Garderie :</u></b>  ✓ Enfant ✓ à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant ✓ 1 journée de garderie	11€ par mois 9€ par mois 1€	11€ par mois 9€ par mois 1€

## 5. SUBVENTIONS 2018

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 27 février 2018, Monsieur le Maire présente en détail à l'assemblée les suggestions de subventions communales 2018 tel que présentées ci-après.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 2 abstentions** (Mme TRAULET Delphine et son pouvoir pour la subvention accordée à l'ASG), **et 2 contres** (Mme DUMORTIER Paule et M. HOUYELLE Antoine pour la subvention accordée à l'ASG)

- **DECIDE** d'accorder aux associations les subventions 2018 tel qu'annexées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires
- **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2018

Monsieur HOUYELLE précise que d'autres associations brillent à l'extérieur et on en parle pas.

SUBVENTIONS	Pour mémoire 2017	Proposition 2018	Subvention exceptionnelle
<b>Associations Gamachoises</b>			
ACPG-CATM	92,00	92,00	
Amis des grandes orgues	302,00	302,00	
Collectionneurs gamachois	255,00	255,00	
Comité des aînés	832,00	832,00	
Coopérative scolaire A.Baillet	2000,00	2000,00	
Coopérative scolaire L.Martel	4000,00	4000,00	
COS personnel communal	970,00	970,00	
Déportés du travail	53,00	53,00	
Vimeu Vert (MADOPEH)			
FNATH			
Harmonie	1989,00	2000,00	
Souvenir français	50,00	50,00	
Les amis de la résistance	100,00	100,00	
La clique des sapeurs pompiers	418,00	600,00	
REAGIR	500,00	500,00	

Nounours au grand cœur	200,00	200,00	
Femmes solidaires			
Cap amis			
Association section 42	50,00	50,00	
<i>Sous Total</i>	<i>11811,00€</i>	<i>12004,00€</i>	-
<b>Associations Sportives</b>			
Arc club	500,00	600,00	
ASG	7000,00	7500,00	
Association sportive du collège	113,00	113,00	
Ecole de football	796,00	800,00	
Gamaches plein air	2122,00	2122,00	
GDLG	306,00	306,00	
Judo club	1081,00	1081,00	
Pétanque gamachoise	400,00	400,00	
GAM H FIGHT TEAM	300,00	300,00	
Tennis club	540,00	600,00	
Volley 2000	300,00	300,00	
Majorettes	600,00	600,00	
Association la Gamachoise	2000,00	2000,00	
Avenir handball gamachoise	300,00	0	
<i>Sous Total</i>	<i>14 058€</i>	<i>16 422€</i>	
<b>TOTAL FEUILLE 1</b>	<b>25 869,00 €</b>	<b>28 426,00 €</b>	
Associations extérieures intervenant sur la commune	Pour mémoire 2017	Proposition 2018	Subvention exceptionnelle
Association du vimeu	50,00	50,00	
C.A.U.E.	100,00	100,00	
Croix rouge	88,00	88,00	
Entraide familiale			
Les papillons blancs	194,00	194,00	
Prévention routière	80,00		
Régis méningite	100,00	100,00	
Secours populaire	102,00	102,00	
SNSM	200,00	200,00	
SOS famille EMMAUS	84,00	84,00	
U.D.A.U.S.	51,00	51,00	
Vie libre	51,00	51,00	
Yves LEFEBVRE Association	163,00	163,00	
Sous total	1 263,00 €	1 183,00€	



Associations et journées nationales			
Initiative somme	50,00	50,00	
Conseil juridico social			
Fondation recherche médicale	35,00	35,00	
Ligue contre le cancer	175,00	175,00	
Mouvement pour la paix	40,00	40,00	
PEP 80 œuvre des pupilles	51,00	51,00	
Amicale des donateurs de sang du vimeu	51,00	51,00	
Amicale pavillon Allard	50,00	50,00	
Paralysés de France			
Comité de défense ferrovière		50,00	
Sous total	452,00 €	502,00€	
Aides de la commune			
Aide à la construction			
Centre de loisirs			
Centre de vacances			
Classe de neige			
Colonies de vacances			
Voyage collège			
Sous total			
TOTAL FEUILLE 2	1 715,00 €	1 685,00 €	
TOTAUX FEUILLES 1 et 2	27 584,00 €	30 111,00 €	

## **6. ACQUISITION SURFACE COMMERCIALE**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal, que par délibération en date du 24 juillet 2017 l'Assemblée avait accepté l'acquisition de l'immeuble sis, 65 rue Charles de Gaulle.

Il précise que la commune a fait valoir son droit de préemption sur ce bien pour une valeur de 24 000€ net vendeur plus frais annexes.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 3 abstentions (Mrs DUBOIS, HOUYELLE, et Mme DEPOILLY).**

- **ACCEPTE** l'acquisition de cet immeuble au prix de 24 000€ net vendeur plus frais annexes.
- **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2018
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

## **7. FDE : CONVENTION EFFACEMENT RESEAUX**

Dans le cadre du projet d'effacement du réseau électrique dans la Commune, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les termes d'une convention avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, pour des travaux rue Charles de Gaulle et rue Léonce Croisier (pour une partie).

Cette convention a pour objet de préciser les dispositions prévues et les modalités de financement pour ces travaux électriques, d'éclairage et de communications électroniques, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération, aux coûts suivants :

\* Travaux électriques : 73 230.89€ HT

- Participation de la Commune 70 % soit : 51 261.62€ HT

\* Travaux d'éclairage : 22 621.29€ HT

- Montant à charge de la Collectivité : 24 317.89€ (dont TVA 4 524.26€)

\* Travaux de communications électroniques : 25 450.53€ HT

- Contribution de la Commune 60% = 15 270.32€

La charge totale de la Commune sera donc de 86 325.57€ HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le projet d'effacement du réseau électrique, rue Charles de Gaulle et rue Léonce Croisier
- **ACCEPTE** le montant des travaux estimé à 86 325.57€ HT
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir

## **8. ENTRETIEN ESPACES VERTS**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les résultats de la consultation faite pour la tonte et l'entretien annuel des espaces verts sur les sites de la Commune, soit pour une prestation mensuelle :

SERVICES ESPACES VERTS Stéphane SANTERRE : 4 380.00€ TTC

LES JARDINS DE LA BRESLE : 4 693.32€ TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 abstention (Monsieur Jacky SANTERRE) :**

- **ACCEPTE** la proposition des SERVICES ESPACES VERTS Stéphane SANTERRE pour un montant mensuel de 4 380.00€ TTC
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que le contrat d'entretien pour la saison d'avril à octobre 2018 (inclus)
- **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2018

## **9. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de demandes de subvention émanant de l'association TERRE HAPPY et de la Maison Familiale Rurale (MFR) du Vimeu, à savoir :

\* Dans le cadre de l'organisation d'une soirée théâtrale à la médiathèque le 25/03/2018, l'association TERRE HAPPY sollicite une subvention leur permettant de régler les frais inhérents à cette organisation

\* La MFR du Vimeu organise un séjour en Vendée du 16 au 20/04/18 et demande si la Collectivité souhaite participer au financement de ce voyage dans le cadre de la formation d'un stagiaire

**Au vu des demandes et compte tenu de la nature des projets précités, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'accorder à l'association TERRE HAPPY une subvention de 300.00€
- **DECIDE** de participer au financement du voyage organisé par la MFR pour un coût de 170.00€ pour notre stagiaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires
- **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2018

Le conseil municipal ne donne pas suite à une demande de subvention émanant du CFA Bâtiments de DIEPPE.

Avant de passer au tour de table Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Trois arbres ont été abattus sur la place, mais ils seront remplacés
- Un nouveau tableau lumineux a été acheté, reste à trouver son emplacement.

## **10. TOUR DE TABLE**

M. RENOUX regrette le manque de participants à l'atelier sur l'éclairage public,

M. DUBOIS fait remarquer que la commission voirie aurait pu être invitée

Réponse de M. RENOUX : ça n'a rien à voir, il s'agit d'ateliers dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, toute la population pouvait participer.

M. SANTERRE demande où en est la réflexion sur le tri sélectif au cimetière

Réponse : toujours en cours

Mme SIRE demande pourquoi il n'y a pas de réunion de la commission bâtiments

Réponse de M. RENOUX qui rappelle que les réunions de chantier sont ouvertes à tous les conseillers.

M. DUBOIS : miroir face à la sortie du magasin ALDI

Réponse et historique de M. RENOUX : c'est en cours, suite au changement lors des travaux de LAPEYRE cet emplacement est devenu parking avec tous les inconvénients, les poteaux d'éclairage public qui portaient les miroirs ont été endommagés au point de devoir les changer.

M. HOUYELLE demande si la taxe foncière va baisser suite à l'instauration de la taxe GEMAPI par la communauté de communes (comme l'a fait la commune du Tréport)

Réponse : la réflexion est en cours, réponse lors de l'examen du budget primitif

Mme SIRE demande s'il est possible de remplacer M. LENNE dans les commissions

Réponse collégiale : non

M. DUBOIS demande si toutes les associations ont eu le courrier pour une parution dans le bulletin municipal

Réponse : oui, il s'agit d'un publipostage donc impossible d'oublier une association

M. SANTERRE évoque un problème de chasse à l'étang de l'Epinoy, en effet un occupant de hutte n'entretient pas son installation, cet état fait mauvais effet dans l'environnement.

Réponse : le président de la société de chasse sera prévenu

M. GROSJEAN rappelle que la pêche à la carpe est autorisée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, il espère de bons rapports avec les chasseurs.

Réponse : une réunion avec les deux présidents (pêche et chasse) sera organisée avec la commission environnement.

Séance levée à 22H35

Vu le Maire,